

Mise à jour

Le 13 juillet 2011

Pour diffusion immédiate

OTTAWA - Santé Canada avise les Canadiens que Procter & Gamble procède au rappel volontaire du rince-bouche anti-caries Oral-B (NPN 02129930) et du rince-bouche antibactérien avec fluorure sans alcool à usage quotidien Oral-B (DIN 02130823).

Les produits sont rappelés en raison d'une possible contamination microbienne. Procter & Gamble incite les détaillants à cesser immédiatement de vendre ces produits et avise aussi les consommateurs de se débarrasser des produits touchés et de composer le 1-800-566-7252, du lundi au vendredi, entre 9 h et 17 h, pour obtenir un remboursement.

Selon Procter & Gamble, si elle est présente, la concentration microbienne ne pose pratiquement aucun risque chez les gens en santé. Cependant, les personnes gravement immunodéprimées, comme celles atteintes de fibrose kystique, risquent davantage de subir des effets indésirables. En conséquence, Santé Canada rappelle aux Canadiens qui ont des inquiétudes à propos de ces produits de consulter un professionnel de la santé.

Santé Canada surveille le rappel effectué par Procter & Gamble et tiendra les Canadiens au courant de la situation.

Pour signaler un effet indésirable présumé à un produit de santé, veuillez communiquer avec le Programme Canada Vigilance de Santé Canada au 1-866-234-2345 (sans frais), ou remplir un [Formulaire de déclaration de Canada Vigilance](#) et nous le faire parvenir de l'une des façons suivantes :

- **Télécopieur** : 1-866-678-6789
- **Courriel** : CanadaVigilance@hc-sc.gc.ca
- **Internet**: www.santecanada.gc.ca/medeffet
- **Courrier** : Programme Canada Vigilance
Direction des produits de santé commercialisés
Ottawa (Ontario), IA 0701C
K1A 0K9

Renseignements aux médias :

Santé Canada
(613) 957-2983

Renseignements au public :

(613) 957-2991
1-866 225-0709